

Modernisation du cadre de gestion des finances publiques

## Un guide d'application du nouveau référentiel comptable bientôt disponible

Un atelier de finalisation et de pré-validation d'un outil pour faciliter l'application du nouveau référentiel comptable des Etats de l'Uemoa se tient du 3 au 6 mai, à l'hôtel Azalaï.

Les administrations financières des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) auront bientôt un guide d'application du nouveau référentiel comptable. Un atelier technique s'est ouvert à cet effet, hier, à l'hôtel Azalaï à Marcory. Prévue sur quatre jours (du 3 au 6 mai), cette session a pour objectif de finaliser et pré-valider ledit guide.

Les participants sont essentiellement les comptables publics issus de plusieurs régies financières de l'Etat, entre autres le Trésor et la Comptabilité publique, la Direction générale des impôts (Dgi), la Direction générale des douanes, la Direction du patrimoine de l'Etat, la Direction générale de l'Economie, la Direction de la réforme du budget, le Conseil national de la comptabilité et Afritac de l'Ouest qui apporte un appui considérable au processus de réforme de la comptabilité.

Prennent part également à l'atelier des représentants de la Cellule de coordination de la coopération Côte d'Ivoire-



Plusieurs responsables de régies financières de l'Etat prennent part à l'atelier

Union européenne (Ccc CI-UE) et la Délégation de l'Union européenne qui a financé les travaux d'élaboration du guide et initiatrice du présent atelier. Il a été ouvert par le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique, Jacques Assahoré.

« L'élaboration de ce guide apparaît ainsi comme une étape

clé dans la poursuite de cette dynamique visant à assurer la conformité des règles et procédures comptables internes aux dispositions des nouvelles normes communautaires. De façon pratique, ce guide devrait permettre de doter nos collaborateurs d'outils didactiques qui contribueront, à n'en point douter, à pallier les difficultés qui

pourraient résulter de la mise en œuvre de ce référentiel », a expliqué Jacques Assahoré. Ce guide, a expliqué Rémi Bardou de la Délégation de l'Union européenne, s'inscrit dans un vaste chantier de modernisation et d'harmonisation du cadre de gestion des finances publiques des Etats membres de l'Uemoa ouvert

en 2009, visant à améliorer les performances dans la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que la transparence des finances publiques.

En effet, en vue de doter les Etats membres d'un cadre de production d'informations financières pertinent et fiable, deux directives ont été adoptées et transposées dans les lois natio-

nales. Pour faire face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces directives, la Commission de l'Uemoa a sollicité son organe en charge des normes comptables, le Conseil comptable ouest africain, pour procéder à une analyse approfondie du dispositif comptable communautaire et proposer une réforme qui favoriserait la tenue de la comptabilité et l'élaboration des états financiers par chaque Etat.

Le Conseil comptable ouest africain a chargé son comité spécialisé de comptabilité publique, présidé par la Côte d'Ivoire, d'élaborer un nouveau référentiel comptable communautaire, qui prenne en compte les innovations et principaux progrès en termes de normes comptables internationales. Ce référentiel s'inspire des normes de la comptabilité privée. Le guide d'application présente des exemples et des explications sur les changements introduits afin de rendre opérationnel le nouveau plan comptable ■

FAUSTIN EHOUMAN